Plurio Dépendance

Préservez votre autonomie
avec Plurio Dépendance.

Mgéfi
groupe matmut

PRÉVOYANCE

Plurio Dépendance

Parce que nous sommes tous confrontés au risque de dépendance : accident de la vie, maladie grave ou tout simplement faire face au temps qui passe, il est important d'anticiper et de se prémunir financièrement contre la perte d'autonomie.

Malgré les différentes aides publiques, le reste à charge est bien souvent élevé et peut peser sur les finances de votre foyer ainsi que sur celles de vos proches : aménagement du domicile, aide ménagère, établissements médicalisés, auxiliaire de vie pour aider aux actes de la vie quotidienne...

Le saviez-vous ?

En France, la dépendance a un coût : environ 1 053 € */ mois pour un maintien à domicile et 1 977 € **/ mois pour une chambre individuelle en Ehpad.

** Retraite.com - Etudes sur les coûts du bien vieillir à domicile - 2020*

*** Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) - 2020*

Comment Plurio Dépendance peut vous aider ?

Plurio Dépendance vous assure le versement d'une rente mensuelle en cas de dépendance totale et de dépendance partielle si l'option est souscrite. Vous choisissez votre niveau de rente selon vos besoins, votre situation financière et familiale, à partir de 216 € jusqu'à 2 160 € par mois, par tranche de 108 €, soit 19 niveaux de rente possibles.

En cas de dépendance totale, vous percevrez la rente choisie en totalité. Vous pouvez également opter pour l'option "dépendance partielle", qui vous permettra de percevoir la moitié du montant de la rente choisie en cas de dépendance partielle.

EXEMPLE

Mme Guérin, 55 ans, souhaiterait une rente de 540 € / mois (soit 5 tranches de 108 €) en cas de dépendance totale. Sa cotisation mensuelle s'élèvera à 12,85 € (5 x 2,57 €). En choisissant aussi l'option « dépendance partielle » qui lui assurera une rente de 270 € / mois en cas de dépendance partielle, sa cotisation mensuelle s'élèvera à 16 € (0,63 x 5 + 2,57 x 5)

BON À SAVOIR

Le déclenchement de la garantie Plurio Dépendance s'effectuera dès la détermination du degré de l'état de dépendance qui s'appuiera sur la grille des Actes de la vie Quotidienne (AVQ) que vous pouvez découvrir en fin de dépliant, ainsi que sur l'évaluation du médecin conseil de l'assureur.

Les montants des cotisations au titre du contrat Plurio Dépendance sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2024 :

CÔTÉ TARIFICATION

Le montant de la cotisation est calculé en fonction de votre âge à la date de la demande d'adhésion et du montant de la rente choisi. En d'autre termes, le tarif est fixe : plus vous adhérer jeune, plus le tarif est avantageux.

La garantie optionnelle « dépendance partielle » fait l'objet d'une cotisation spécifique, calculée selon ces mêmes critères.

	DÉPENDANCE TOTALE	DÉPENDANCE PARTIELLE
	Pour 108 euros de rente mensuelle*	
- de 36 ans	1,07 €	0,26 €
36 à 40 ans	1,07 €	0,26 €
41 à 45 ans	1,40 €	0,34 €
46 à 50 ans	1,88 €	0,47 €
51 à 55 ans	2,57 €	0,63 €
56 à 60 ans	3,71 €	0,95 €
61 à 65 ans	5,23 €	1,32 €
66 à 69 ans	6,72 €	1,67 €

** Cotisation mensuelle*

Bonne nouvelle ! Votre conjoint(e) peut également adhérer à Plurio Dépendance.

Notre solution Plurio Dépendance vous propose une rente personnalisable en fonction de vos besoins pouvant aller jusqu'à 2 160 € / mois.

Les + qui font la différence

Une rente mensuelle au choix allant de 216 € à 2 160 €

Une garantie optionnelle dépendance partielle

Une cotisation fixe à l'adhésion

Un versement garanti pendant toute la durée de l'état de dépendance

Une rente non soumise à l'impôt, cumulable avec l'APA

Possibilité de modifier le montant de la rente à tout moment

Fonctionnement de l'échelle AVQ et détermination de l'état de dépendance

La grille des Actes de la Vie Quotidienne (AVQ) détermine 4 actes de la vie quotidienne essentiels : se déplacer, s'alimenter, s'habiller et se laver.

L'état de dépendance (partielle ou totale) est défini comme l'impossibilité d'effectuer seul au moins trois des quatre actes de la vie quotidienne.

	Dépendance Partielle	Dépendance Totale
Se laver	→ Faire la toilette simple de toute la partie supérieure du corps **OU** → Faire la toilette simple de toute la partie inférieure du corps. La partie supérieure du corps est celle au-dessus de la ceinture et la partie inférieure celle en dessous de la ceinture.	Se laver le haut ainsi que le bas du corps avec le matériel préparé.
S'habiller	→ Vêtir et dévêtir la partie supérieure du corps **OU** → Vêtir et dévêtir la partie inférieure du corps.	Une fois les vêtements préparés, se déshabiller et s'habiller le haut et le bas du corps, y compris avec des vêtements adaptés à son handicap.
S'alimenter	→ Se servir, c'est à dire couper ses aliments, remplir un verre, éplucher un fruit, (mais n'incluant pas la préparation des repas) **OU** → Porter les aliments à la bouche et les avaler.	S'alimenter et boire à partir d'un repas préparé, coupé et servi.
Se déplacer	→ Se lever d'un lit, d'un fauteuil ou d'une chaise, se coucher et s'asseoir **OU** → Aller d'une pièce à l'autre à l'intérieur du domicile. L'usage d'une aide technique (canne, déambulateur, fauteuil roulant) par la personne n'influe pas sur le jugement s'il permet à la personne de se déplacer sans aide humaine.	Se déplacer sur une surface plane, avec ou sans aide technique.

Besoin de conseils ?

Faites un bilan personnalisé avec votre conseiller Mgéfi
afin de déterminer le montant du capital à souscrire le plus adapté.

N°Cristal 09 74 75 29 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

N'hésitez pas à faire un devis directement sur

mgefi.fr

Mgéfi
6, rue Bouchardon – CS 50070
75481 Paris Cedex 10

Mgéfi groupe matmut

MEMBRE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Distributeur : Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Mgéfi), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité – Siren : 499 982 098 – 6, rue Bouchardon – CS 50070 – 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr

Assureur du contrat Plurio Dépendance : CNP ASSURANCES, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 341 737 062 - 4 Promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux

Organisme de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur les statuts et réglements mutualistes.

MGEFI 167 – Document non contractuel – Crédit photo : Getty – 11/2023